



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : logement

Question écrite n° 46190

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapouille appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'outre-mer sur l'arrêté du 13 novembre 1996 qui annule le chapitre 65-01 du ministère de l'outre-mer (ligne budgétaire unique destinée au logement) pour un montant de 67,8 MF en AP et 57,8 MF en CP alors que la Réunion consomme chaque année 99 % de ses crédits. Considérant les engagements du Président de la République en visite à la Réunion en mars 1996, ce chapitre aurait dû être abondé de plus de 15 MF. Cette régression pour l'année en cours, décidée hors du champ de décision du Parlement, est préjudiciable à l'équilibre économique et social des DOM, d'autant que celle-ci est accompagnée d'autres suppressions budgétaires (FIDOM, insertion des Rmistes...). Il souhaite donc attirer son attention sur cette question préoccupante.

Texte de la réponse

Un arrêté du ministère du budget du 13 novembre 1996 a effectivement annulé 67,8 millions de francs en autorisations de programme et 57,8 millions de francs en crédits de paiement sur le chapitre 65.01/90 du ministère de l'outre-mer (LBU). Cette décision régulière en son principe ne porte pas de préjudice au département de la Réunion. En effet, si en 1996 la dotation LBU budgétaire de la Réunion a été fixée, à cause de l'annulation déjà évoquée, à 395 millions de francs contre 433 millions de francs en 1995, en revanche la créance de proratisation du RMI a été portée à 248 millions de francs contre 225 millions de francs l'année précédente. Si l'on considère par ailleurs le report 1995 sur 1996, c'est d'une enveloppe de 690 millions de francs dont a disposé la Réunion en 1996, contre 658 millions de francs en 1995. Qui plus est la repercussion de la baisse du taux du livret A génère sur la programmation 1996 une économie de l'ordre de 40 millions de francs par an au profit de la Réunion. De plus, les diverses mesures prises à l'issue des assises de l'égalité sociale de février 1996 contribueront à diminuer les coûts du logement social dans les départements d'outre-mer et permettent d'ores et déjà le financement, à LBU constante, de plus de logements que l'an dernier.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46190

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6554

Réponse publiée le : 27 janvier 1997, page 416